

accepted by the people. The expedition would cost \$1,000,000 and was inexpedient, it being better to adopt measures of conciliation than to attempt to force them by any army. They would destroy the conciliatory character of the Bill; and, on the contrary, a force of 1,000 men would not be sufficient to restore peace against the wishes of the people. It was not sufficient to conquer them; the force could only act as a menace, and it was dangerous to send it. He could not support this latter action of the Government, and should support the amendment of Mr. Masson.

Mr. Scatcherd said that the Ontario members would support the Government in sending the force. It was of no use passing a Bill unless means were provided for carrying it into effect. The expedition would be a great benefit to the Province, and was not to subjugate one party or another, but to preserve peace.

Hon. Sir Francis Hincks said that, legally, this country was under the government of the Hudson's Bay Company, but actually it was under the control of the Provisional Government, constituted contrary to law and the Constitution. The Company was to transfer to the Sovereign, and by her to Canada, and it was necessary that means should be taken to preserve the Queen's authority. He was sure the people in the Territory would accept the Constitution, but threats had been used, and it was essentially necessary that a force should be there to maintain the Constitution. The Government had great hopes but they ought not to be too certain, and a doubtful movement on the part of the Government would perhaps be attended with disastrous consequences. The money was already paid, and there was no doubt before the lapse of next month the Territory would be transferred to Canada.

Mr. Mackenzie reminded the Minister of Militia that the Minister of Justice had promised that, before the Bill passed, the purchase money was to be paid and the formal transfer completed.

Hon. Sir George-É. Cartier—The money has been paid several days.

Mr. Mackenzie—Then the country has been practically transferred.

Hon. Sir George-É. Cartier—Not quite. It will be before the end of June.

Mr. Mackenzie—We have complied with the terms of the bargain, so far as we are concerned, so that, in fact, the transfer has taken place.

[Hon. Mr. Dorion—L'hon. M. Dorion.]

acceptée et que la population ferait de même. L'expédition devrait coûter \$1,000,000 et n'est pas souhaitable car il vaudrait mieux adopter des mesures de conciliation que de tenter d'en imposer par la force armée. Cela éliminerait la nature conciliante du projet de loi; au contraire, une force de 1,000 hommes ne suffirait pas à restaurer la paix contre les désirs du peuple. Il ne suffit pas de conquérir la population; une force armée ne pourrait servir qu'à brandir une menace et il était dangereux de l'envoyer. Il ne peut pas appuyer cette mesure du Gouvernement; par conséquent, il appuie l'amendement proposé par M. Masson.

M. Scatcherd dit que les députés d'Ontario appuient le Gouvernement quant à l'envoi de l'armée. Il ne servait de rien de passer une loi si on ne prenait pas les mesures pour l'appliquer. L'expédition serait au grand avantage de la province et ne viserait pas à subjuguier ni une partie ni l'autre, mais à préserver la paix.

L'honorable sir Francis Hincks dit que, légalement, ce territoire est gouverné par la Compagnie de la baie d'Hudson, mais qu'en réalité, il est dirigé par le gouvernement provisoire constitué contrairement à la loi et à la Constitution. La Compagnie doit transférer cette région à la Reine, et par cette dernière, au Canada, et il convient de prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'autorité de la Reine. Il était certain que la population du Territoire accepterait la Constitution, mais des menaces avaient été proférées, et il était essentiel qu'une force soit sur les lieux pour maintenir le respect de la Constitution. Le Gouvernement fondait de grands espoirs, mais il ne fallait pas être trop optimiste, et un mouvement douteux de la part du Gouvernement entraînerait peut-être des conséquences désastreuses. Les fonds étaient déjà versés et il ne faisait aucun doute qu'avant un mois, le Territoire serait transféré au Canada.

M. Mackenzie rappelle au ministre de la Milice que le ministre de la Justice avait promis, avant l'adoption de la loi, que le prix d'achat serait versé et que le transfert officiel serait conclu.

L'honorable sir George-É. Cartier—Les fonds ont été versés il y a plusieurs jours.

M. Mackenzie—Alors, le Territoire est pratiquement transféré.

L'honorable sir George-É. Cartier—Pas tout à fait. Cela ne se fera pas avant la fin du mois de juin.

M. Mackenzie—Nous avons respecté les termes du marché pour notre part, de sorte qu'en fait, le transfert a été effectué.